



Droit aux congés payés suite a un accident du travail

Par **ciaralyssia**, le **07/09/2011** à **10:21**

Bonjour, rn
Salarie en CDI depuis le 10 Avril 2009 j'ai eut un accident du travail le 20 AVRIL 2009. Ce jour la, j'ai effectue mes heures de travail et en quittant mon poste je me suis rendu a l'hôpital la ils m'ont prescrit un arrêt de travail en accident de travail. mon accident de travail a eut une durée de 9 mois et 18 jours. A ce jour je réclame a ma société les jours de congés qui auraient dus être comptabilise pendant la durée de mon accident. Ils m'informent que je n'ai aucun droit aux congés payés car d'après eux je n'ai pas 10 jours ouvrables de travail cependant un accident de travail fait partie du travail effectif et pris en compte dans le calcul des congés payés. Suis je dans mon droit??